economiesuisse

Réponse à une consultation 04.07.2011

Modification de la loi relative à la vignette autoroutière

Le réseau des routes nationales deviendra entièrement l'affaire de la Confédération sous peu. Les cantons doivent donc compenser financièrement en sa faveur les surcoûts provoqués par la reprise de 400 kilomètres supplémentaires de routes. economiesuisse rejette toutefois une augmentation provisionnelle des ressources financières et soutient l'idée Conseil fédéral, qui souhaite ne prélever de nouveaux moyens financiers qu'une fois les besoins avérés. economiesuisse rappelle aussi qu'il s'agira, avant toute hausse du prix de la vignette autoroutière, de faire en sorte de réduire le subventionnement croisé actuel entre la route et le rail.